

INFORMATIONS POST AGO

SOCIÉTÉ SMART TUNISIE

Siège Social : 9 - 9 Bis Impasse n°3, Rue 8612, ZI CHARGUIA 1, 2035 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Avril 2024, la Société SMART Tunisie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, faisant apparaître un total bilan de 199 604 596,400 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 100 573 558,144 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 345 552,129 dinars.
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, faisant apparaître un total bilan de 224 305 882,791 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 99 613 283,323 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 074 716,573 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2023, s'élevant à 15 345 552,129 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 345 552,129
Résultats reportés	16 252 116,950
Total	31 597 669,079
Prime d'émission	14 626 158,026
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	46 223 827,105
Réserves légales	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	45 500 724,105
Dividendes à distribuer (à raison de 1,050 dinar par action) à prélever sur la prime d'émission	-9 111 098,850
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Report à nouveau	35 989 625,255
	<i>Dont Résultats reportés</i>
	30 474 566,079
	<i>Dont Prime d'émission</i>
	5 515 059,176

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer 1,050 dinar par action correspondant à la somme globale de 9 111 098,850 dinars à prélever sur la prime d'émission. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la prime d'émission s'élevant à 14 626 158,026 dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 9 111 098,850 dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 5 515 059,176 dinars.

La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 12 juin 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2024, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2024. Le Conseil d'Administration décidera de la répartition entre ses membres

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Hédi ESSAFI, Monsieur Hichem MOKRANI et Monsieur Mohamed Ali GHARSALLAH ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2024, 2025 et 2026) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

II-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE :

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2023
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	573 178	399 912
Moins : Amortissements	(270 957)	(236 102)
	<u>302 221</u>	<u>163 809</u>
Immobilisations corporelles	42 607 544	31 064 624
Moins : Amortissements	(8 900 546)	(7 656 283)
	<u>33 706 998</u>	<u>23 408 341</u>
Immobilisations financières	<u>27 820 881</u>	<u>27 559 641</u>
Autres actifs non courants	871 903	1 277 859
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>62 702 004</u>	<u>52 409 650</u>
ACTIFS COURANTS		
Stocks	56 043 537	73 653 600
Moins : Provisions	(214 087)	(261 776)
	<u>55 829 450</u>	<u>73 391 823</u>
Clients et comptes rattachés	76 112 605	58 408 413
Moins : Provisions	(6 034 153)	(5 892 947)
	<u>70 078 452</u>	<u>52 515 466</u>
Autres actifs courants	10 184 235	7 918 491
Liquidités et équivalents de liquidités	810 455	1 001 434
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>136 902 592</u>	<u>134 827 215</u>
TOTAL DES ACTIFS	<u>199 604 596</u>	<u>187 236 865</u>

SMART TUNISIE
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2023
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2023	31.12.2022
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 386 185	36 155 155
Réserves et primes liées au capital	17 601 708	18 770 383
Résultats reportés	30 474 566	30 714 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	91 462 459	85 639 715
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	8 575 943	4 896 121
Provisions	1 684 125	1 807 038
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	10 260 069	6 703 160
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 223 362	22 430 050
Autres passifs courants	19 168 912	23 981 432
Concours bancaires et autres passifs financiers	55 489 794	48 482 509
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	97 882 069	94 893 991
TOTAL DES PASSIFS	108 142 137	101 597 151
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	199 604 596	187 236 865

III-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation de capital	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Solde au 31-12-2023 avant affectation	43 386 185	3 615 516	14 626 158	7 231 030	117 001	16 252 117	15 345 552	100 573 558
Affectation du Résultat 2023		723 103			400 000	14 222 449	(15 345 552)	(0)
Distribution de dividendes			(9 111 099)					(9 111 099)
Solde au 31-12-2023 après affectation	43 386 185	4 338 619	5 515 059	7 231 030	517 001	30 474 566	0	91 462 459

VI-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre	Qualité	Mandat	Fonction Professionnelle	Mandat(s) dans d'autre(s) conseil d'administration
M. Abdelwaheb ESSAFI	Président du conseil	2023-2025	PDG ACT et Azurcolors DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, Simop Tunisie	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mahmoud BOUDEN	Administrateur	2023-2025	DG Smart Tunisie PDG Simop Tunisie DGA Prologic Tunisie, ACT et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Mohamed Taoufik BEN KHEMIS	Administrateur	2023-2025	PDG Prologic Tunisie DGA Smart Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors
M. Hichem MOKRANI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie et Azurcolors	-
M. Hedi ESSAFI	Administrateur	2024-2026	DGA Smart Tunisie, Prologic Tunisie, ACT, Simop Tunisie et Azurcolors	Azurcolors
M. Mohamed Ali GHARSALLAH	Administrateur	2024-2026	Directeur Commercial Smart Tunisie	-
M. Slaheddine LADJIMI	Administrateur indépendant	2022-2024	-	Président du conseil : Comar, Assurance Hayet, Amen Santé, ODDO, ENDA. Administrateur Indépendant Délice Holding Membre du conseil de surveillance Amen Bank
M. Faouzi BEN ABDERRAHMEN	Administrateur indépendant	2022-2024	Retraité	-
M. Mohamed Karim SIALA	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2023-2024	Directeur Financier Sumitomo Corp Tunisia Branch	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Sotipapier

INFORMATIONS POST AGE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 - 9 Bis Impasse n°3, Rue 8612, ZI CHARGUIA 1, 2035 Tunis

La société SMART Tunisie publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenu le 26 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 « objet social » des statuts comme suit :

« La société a principalement pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels informatiques, technologiques, électriques, électroniques et électroménagers ainsi que tous les produits s'y rattachant ;
- La commercialisation au stade du gros des articles et matériels de traitement de l'information et de la bureautique, de logiciels, des articles et équipements d'impression, des meubles informatiques, des articles et matériels d'alarme, de vidéosurveillance et d'audiovisuel, de communications, de télécommunications, de téléphonie mobile, de motocycles et cycles équipés d'un moteur thermique et/ou électrique ainsi que tous les produits s'y rattachant.
- Le service après-vente se rattachant à l'objet et aux articles et équipements ci-dessus notamment la réalisation d'installations et de maintenance de matériel ; l'assistance technique, ingénierie informatique et études de projets et le développement et maintenance de logiciels.
- L'achat et la vente, l'importation et l'exportation des produits susmentionnées

Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, de service, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 « siège social » des statuts comme suit :

« Le siège social est fixé au : 9 - 9 BIS, Impasse N°3, Rue 8612, Z.I CHARGUIA 1 - 2035 Tunis - Tunisie.

Il pourra être transféré en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La Société pourra, en outre avoir des sièges d'exploitation, établissements, bureaux, agences ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile, tant en Tunisie qu'à l'étranger »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés.